



## Cdd renouvelle et prime de precarite

Par **mimibelette**, le **03/01/2013** à **16:44**

Bonjour j ai signe un cdd de 6 mois du 1 au 29 juin sans clause de renouvellement et j ai signée un renouvellement donc le même contrat pour la même raison surcroit d activité de 6 mois mais je me souvient plus de la date soumission et donc de la signature mais il est écrit sur le contrat de renouvellement fait le 30 juin. Suite a c'est deux cdd j ai refusé un cdi je pensais avoir le droit a ma prime de précarité pour mon 1er cdd car le renouvellement si je me trompe pas il doit etre dater donc signé avant la fin du 1er cdd et non après? le renouvellement même signe est il valable? de plus mon employeur refuse de me verser l indemnité de précarité car j ai signe mon renouvellement est ce que je peut demander la requalification de mon 1 cdd en cdi? **merci**

Par **Lag0**, le **03/01/2013** à **18:41**

Bonjour,  
De toute façon, même en cas de renouvellement "bien fait dans les règles", la prime de précarité est due pour la première partie du CDD. Votre refus du CDI ne vous prive que de la prime de précarité pour la partie "renouvellement".

Par **mimibelette**, le **04/01/2013** à **10:00**

merci de votre reponse mais non je pense pas mon renouvellement de cdd est pour la meme raison ce qui rend le contrat initial prolonger il aurai fallu un changement de motif si je me trompe pas

.....